

Lettre du collectif de mobilisation pour le maintien de l'Ariam Ile-de-France

Le Conseil Régional d'Ile-de-France a décidé de supprimer l'ARIAM

Pourquoi soutenir l'ARIAM ?

Une équipe au service de l'intérêt général

D'abord une préoccupation légitime que l'on peut avoir pour les personnes appartenant à un lieu familial, professionnel qui accompagne le monde culturel depuis tant d'années. Un lieu mis en place et financé par les puissances publiques Etat et Région qui avaient confié une mission d'intérêt général à cet organisme. Après plus de quarante années d'existence, il est difficile de concevoir que l'on ne propose qu'un licenciement économique à ces salariés au service de la puissance publique.

Mais la mobilisation spontanée qui s'est manifestée en soutien à l'ARIAM ne s'explique pas par la seule solidarité humaine ou professionnelle. Ce qui est en jeu également, c'est la légitimité politique de l'action publique en faveur de la culture.

Un lieu tiers

L'ARIAM représente un lieu tiers et neutre où les professionnels de la culture peuvent venir confronter leurs conceptions, leurs idées et leurs ressources. C'est également un espace où l'État et le Conseil Régional peuvent nouer des accords pour expérimenter, mener de concert une action, énoncer et s'associer pour mener une politique. Annoncer le simple transfert de missions au profit d'autres acteurs ne prend pas en compte la compétence et le temps que demande l'élaboration de cet écosystème. Les 40 années d'expérience(s), d'expertise et d'histoire(s) de l'ARIAM sont un actif précieux qu'il ne faut pas ainsi rayer d'un trait de plume.

Un acteur de l'accompagnement des collectivités, des réseaux, des professionnels au service :

- des différentes échelles de collectivités et des services déconcentrés de l'État et de leurs corporations (techniciens) et fédérations (élus),
- des professionnels de l'éducation et des enseignements artistiques,
- des praticiens amateurs du spectacle vivant et de leurs fédérations,
- des acteurs et fédérations d'Éducation Populaire et des MJC,
- des artistes et des lieux de production / diffusion / création et de leurs corporations,
- des personnes et des structures en demande d'informations et de conseils (emploi, diplômes, carrières, etc.),
- des autres structures culturelles régionales, notamment les organismes culturels associés.

Un acteur culturel

La décision du Conseil Régional ne semble pas procéder d'une quelconque analyse d'une politique publique avec ses réussites et ses limites. L'argument évoqué par le Conseil Régional serait celui d'économies réalisées sur les frais de structures trop importants à l'ARIAM. Repenser un fonctionnement, fixer de nouvelles ambitions relèvent de la responsabilité des financeurs. Il ne s'agit pas de l'administration d'activité, mais d'un ensemble de savoir-faire professionnels qui ne se transmet pas comme un meuble. L'ARIAM est un acteur culturel à part entière, un espace qui agit, fédère, propose, met en lien.

Quelle politique culturelle ?

Ce dossier pose avant tout des questions de politiques culturelles de territoires. La vision de l'exécutif régional ne peut se résumer à des budgets alloués dont le montant renvoie sans cesse à des calculs de plus en plus sophistiqués. Il s'agit d'une ambition, d'un cadre, d'une perspective.

L'ARIAM est un vecteur, un levier de politique culturelle, inscrit sur un territoire et tourné à la fois vers la professionnalisation des acteurs, la réflexion sur les cultures professionnelles ainsi que sur les pratiques amateurs.

Comment cette dynamique pourra-t-elle se poursuivre de manière pérenne dans les dispositifs de soutien direct aux artistes, aux conservatoires, aux pôles supérieurs, proposées par le Conseil Régional ?

Le collectif¹ de mobilisation pour le maintien de l'Ariam Ile-de-France

¹ composé de représentants de

ANESCAS (Association nationale d'établissements d'enseignement supérieur de la création artistique arts de la scène)

CdF (Conservatoires de France)

FNAMI (Fédération nationale des musiciens intervenants)

PFI (plate-forme interrégionale d'échange et de coopération pour le développement culturel)